

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 FÉVRIER 2016

Date convocation : 16 février 2016

Affichage : 16 février 2016

Affichage compte-rendu : 1<sup>er</sup> mars 2016

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

L'an deux mille seize, le vingt-trois février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Franck GAREAU, M. Jean-Michel HARENT, Mme Martine HARZO, , M. Thierry JEAN, M. Stéphane LEBLANC, M. Michel MÉREAU, M. Eric NOBLESSE, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO, Mme Christine SALLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Mme Mélanie HERRANZ excusée,  
M. Eric PENON excusé, ayant donné pouvoir à M. Alain GAGNE,  
Mme Stéphanie SAVARY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PÉROUELLE

### Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

### 2016-01 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2016.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'aménagement de voie et trottoir aux abords de la mairie pour rendre les locaux (mairie, salle de conseil municipal et salle des fêtes) accessibles aux PMR, en assurant la continuité entre le parking et les bâtiments communaux,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2016 – circulaire préfectorale n° 23 du 3 février 2016 – soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390 000 euros pour la catégorie n° 2,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ADOPTE l'avant-projet de l'aménagement de voie et trottoir aux abords de la mairie pour rendre les locaux (mairie, salle de conseil municipal et salle des fêtes) accessibles aux PMR, en assurant la continuité entre le parking et les bâtiments communaux, pour un montant de 40 013.86 euros HT soit 48 016.63 euros TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2016,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Coût prévisionnel des travaux HT :	40 013.86 €
TVA	8 002.77 €
Montant T.T.C.	<hr/> 48 016.63 €

<i>Subvention D.E.T.R. 2016 sollicitée</i>	<i>12 004.16 €</i>
<i>F.C.T.V.A.</i>	<i>7 567.90 €</i>
<i>Fonds libres communaux</i>	<i>28 444.57 €</i>
	<u><i>48 046.63 €</i></u>

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2313 section d'investissement,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

#### **2016-02 Tarifs du prochain loto.**

Madame Nathalie PÉROUELLE et Monsieur Eric PENON proposent l'organisation d'un loto le samedi 9 avril 2016 et demandent au Conseil Municipal de fixer les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

- 1 carton :	5 €	- Gâteau :	0.50 €
- 3 cartons :	10 €	- Café :	0.50 €
- 5 cartons :	15 €	- Autres boissons :	1 €
- 7 cartons :	20 €	- Sandwich :	2 €

En fonction de la demande, un demi-tarif pourra être consenti sur les cartons après la pause.

#### **2016-03 Approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 novembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle réglementation en matière d'urbanisme suite à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, à la loi Portant Engagement National pour l'Environnement (ENL) du 13 juillet 2006 et à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 incite les communes à réfléchir à leur planification territoriale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une nouvelle pièce du PLU. Il traite la commune dans sa globalité et requiert ainsi une approche globale et durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du PADD pour rappeler à l'assemblée que les élus, sur la base d'une large réflexion, avait construit le projet de leur commune autour de 5 grands thèmes :

- La politique de l'habitat
- La conservation d'une vie rurale
- La préservation de l'environnement
- L'aménagement du territoire
- L'amélioration de la mobilité

Les élus débattent sur ces orientations. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Il est également rappelé le contenu du débat public ayant eu lieu suite à l'organisation de la réunion publique

du 11 janvier 2016. Les points suivants avaient été abordés :

L'équilibre à trouver entre les possibilités de construire et la mise en place de garde-fous pour éviter une densification trop massive, le nécessaire maintien d'espace de jardin et de tranquillité, l'urbanisation sans consommation agricole, l'évolution encadrée des hameaux...

Les élus choisissent de retenir le contenu du débat public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tel qu'annexé à la présente délibération.

### COMMISSIONS

- **CCAS** : le repas du 23 janvier 2016 s'est très bien passé. De nombreux retours positifs. La décoration et le choix du traiteur ont été très appréciés. Le vote du budget est prévu le 14 mars 2016 à 18h45. Le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS est désormais facultatif dans les communes de moins de 1000 habitants et demande à l'assemblée son avis sur l'éventuelle dissolution du CCAS. Le conseil municipal souhaite le conserver.
- **Communication** : Il est urgent de programmer une réunion afin de répartir les tâches. Le site doit être enrichi et les informations mises plus régulièrement à jour notamment la diffusion des dates de manifestations sur la commune.
- **Finances** : Préparation du budget le 22 mars 2016 à 20h30
- **Travaux et urbanisme** : la prochaine réunion de la commission est fixée le mercredi 16 mars 2016 à 10 heures.
- **Elaboration du PLU** : La commune a reçu une subvention de 7 427.91 euros au titre de la dotation générale de décentralisation pour élaboration de son plan local d'urbanisme.

### INTERCOMMUNALITÉ

- **CCPL / SIVOM DE Lommoye** : Prochaine réunion des maires en mars pour avancer sur la fusion de la communauté de communes avec la CCPIF.
- **SICOREN** : Lors de la dernière réunion l'ensemble des tarifs a été revalorisé de 50%. Aucune discussion préalable n'a été possible avant le vote. Un devis supplémentaire a été demandé pour la réfection de la toiture du gymnase. Mais aucun retour depuis.
- **SIVOS Boissy-Mauvoisin Ménerville** : les travaux du sous-sol sont toujours en cours. Ce local servira au stockage du mobilier et équipements scolaires. Il faudrait prévoir le remplacement des portes qui sont régulièrement dégradées. Le vote du budget est fixé au 17 mars 2016 à 20h30.
- Le personnel de l'AUDAS sera finalement conservé au sein de la nouvelle communauté urbaine succédant à la CAMY (GPSO).

### QUESTIONS DIVERSES

- Enfouissement de réseaux à Ménerville / propriété FANEAU. Suite à différentes réunions de négociation sur la prise en charge de l'enfouissement de réseaux de la propriété FANEAU située sur la commune de Boissy-Mauvoisin mais raccordée au réseau de Ménerville, ceci dans le cadre du programme d'enfouissement de réseaux de Ménerville, aucun accord n'ayant pu aboutir, le projet a été abandonné.
- Projet ECO LOT : Le Maire présente au Conseil le projet de lotissement qui lui a été remis par la société ECO-LOT. Le projet paraît cohérent mais la commune ne se positionnera pas avant l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU.
- Un deuxième réfrigérateur a été acheté pour la salle des fêtes. L'ancien sera déplacé dans le garage. L'achat de mobilier empilable est envisagé pour faciliter le rangement et gagner de la place.

- Intervention de M. Franck GAREAU :devant la dangerosité de la circulation routière, il faut trouver une solution pour réduire la vitesse. Suite à la réunion avec la DDT, l'aménagement d'un stop à l'entrée de Boissy sur la RD110 sens Ménerville -> Bréval sera réalisé.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 7 AVRIL 2016 A 20h30**

Fait à Boissy-Mauvoisin, le 23 février 2016

